

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Communiqué

Dans le cadre du confinement décrété par le Gouvernement, les opérateurs locaux dont les exportations nécessitent un Certificat de Règles d'Origine sont avisés que ce document sera délivré par la Trade Division du Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs **uniquement les lundis de 10hr à 13hr** et ce à partir du 15 mars 2021.

L'exercice se fera au comptoir de la Trade Division situé au premier étage de la Custom House à Mer Rouge.

Ces Certificats de Règles d'Origine concernent les marchés de l'AGOA, du GSP, du COMESA et de VISA.

10 mars 2021